

Le Recteur a décidé unilatéralement la réunion du CHSCT Académique, du jour au lendemain, 2 jours après la reprise dans l'espoir vain que les représentants des personnels ne disposent pas des conditions insupportables de travail qu'occasionne le nouveau protocole sanitaire.

(cf intervention de la FNEC FP FO en introduction)

La FNEC FP FO a dénoncé cet énième protocole sanitaire qui engendre désordres, conflits, surcharges de travail dans les établissements et particulièrement dans les écoles primaires. Aucune réponse n'a été apportée aux interrogations des personnels et aux difficultés rencontrées par les équipes, le Rectorat se contentant de lire la FAQ. ! Il est consternant de voir que le Recteur n'a aucune réponse à apporter aux questions légitimes des personnels.

1) POSTES et PROTOCOLE SANITAIRE :

- **Sur les postes :**

L'affichage gouvernemental du maintien des écoles, établissements et des classes ouverts, sans les créations de postes statutaires nécessaires, se heurte à la réalité du terrain ! La FNEC FP FO exige le recrutement de tous les collègues des listes complémentaires.

Le Rectorat reconnaît lui-même que plus personne ne postule pour être contractuel et assurer le remplacement des professeurs absents. Il annonce donc sa volonté de recourir aux jeunes retraités de l'Education Nationale. Pour la FNEC FP FO cette décision scandaleuse ne résoudra pas plus le problème de manque de personnels.

La FNEC FP FO s'est une nouvelle fois heurtée au refus de la part de l'administration de réintégration sur leur poste des personnels suspendus ou déplacés.

Si la FNEC FP FO a accueilli favorablement la décision de suspendre les dispositifs d'évaluation d'écoles et d'établissements, ainsi que les formations en constellations rejetées par les personnels, cette mesure, à elle seule, ne permettra ni d'améliorer les conditions de travail de personnels, ni de remplacer les enseignants absents, ni de permettre aux élèves de pouvoir bénéficier de leur droit à la scolarisation.

Aussi la FNEC FP FO a une nouvelle fois exigé le recrutement immédiat de tous les collègues sur listes complémentaires et la titularisation des contractuels qui le souhaitent.

La FNEC FP FO a déposé l'avis suivant :

« Le ministre de l'Education Nationale a affiché sa volonté de maintenir les écoles, les établissements et les classes ouverts. Pour le CHSCT-A, cela doit se traduire par le fait que tous les élèves puissent suivre une scolarisation normale, c'est à dire en bénéficiant d'un enseignement dispensé par des personnels sous statut. Or les annonces de recrutement de contractuels ou l'appel aux retraités ne répondent pas aux exigences de la situation.

Le CHSCT-A exige le recrutement immédiat de toutes les personnes sur listes complémentaires et d'abonder celles-ci autant que nécessaire.

Le CHSCT-A exige la création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles, des établissements et des services et pour diminuer les effectifs par classe »

FO et UNSA ont voté pour - FSU n'a pas pris part au vote

- **Sur les tests et la gestion des « cas contact » dans le premier degré :**

La politique de test sur plusieurs jours sous le contrôle des enseignants est insupportable. Que fait-on avec des élèves déposés par les parents devant l'école et qui n'ont pas leur résultat de test ? Comment gérer l'arrivée des élèves au compte-gouttes en fonction des résultats de leurs tests ? Que se passe-t-il si un élève testé négatif la première fois est testé positif à J+2 ? Concrètement comment faire classe dans ces conditions ? ...

Le Rectorat n'a su répondre à aucun des cas concrets exposés par la FNEC FP FO. La FNEC FP FO a rappelé son exigence que les campagnes de tests soient organisées par les autorités sanitaires compétentes, notamment les ARS, et non par les personnels de l'Education Nationale dont ce n'est pas la mission.

- **Sur la continuité pédagogique :**

Le Recteur a confirmé que les personnels enseignants n'avaient pas de double journée à effectuer et que la continuité pédagogique n'était pas de leur responsabilité lorsqu'ils avaient fait leur journée de classe.

*Au regard de l'augmentation des conflits avec les parents d'élèves (enseignants non remplacés, classes fermées, campagne de tests, ...) et afin de protéger les personnels, la FNEC FP FO a demandé qu'un courrier explicite de la hiérarchie soit adressé aux familles rappelant les modalités d'accueil des élèves dans le cadre du protocole et du non-remplacement des enseignants absents et stipulant explicitement le fait que les enseignants en classe n'avaient pas à faire de continuité pédagogique. **Le rectorat s'est engagé à ce qu'un courrier type des IA-DASEN à destination des parents soit rédigé.***

- **Sur le télétravail dans l'Education Nationale :**

La FNEC FP FO est intervenue sur la circulaire du 29 décembre 2021 relative au télétravail dans la fonction publique d'Etat qui impose 3 jours de télétravail aux agents dont les fonctions le permettent. Pour la FNEC FP FO, la possibilité du télétravail doit reposer sur la demande exclusive de l'agent et sur le principe du volontariat. Si les personnels souhaitent télétravailler, pas de problème. Mais cela ne saurait être imposé par l'employeur.

La Rectorat se réfère uniquement à la circulaire du 29 décembre 2021 et a décidé d'imposer les 3 jours de télétravail à tous les personnels administratifs du Rectorat et des DSDEN.

A contrario, alors que des personnels administratifs travaillant dans les EPLE souhaiteraient pouvoir télétravailler : refus systématique du Rectorat. La FNEC FP FO a dénoncé deux poids deux mesures.

- **En conclusion**

Face au chaos sans cesse aggravé, face au refus du ministre de créer des postes et de recruter des personnels, ça suffit !

Alors que tous les personnels de l'Education Nationale sont confrontés à des situations difficiles, alors que depuis 2 ans, ils supportent les ordres et contre-ordres et font de leur mieux pour faire tourner la boutique, alors qu'ils compensent systématiquement l'incurie du Ministre, aucune augmentation des salaires n'est envisagée.

Dans ces conditions, la FNEC FP FO appelle les personnels à s'inscrire dans la mobilisation interprofessionnelle à l'appel des Confédérations FO et CGT avec la FSU, Solidaire et les organisations de jeunesse, par la grève le jeudi 27 janvier pour le dégel du point d'indice, pour les salaires, les conditions de travail et l'arrêt des suppressions de postes.

2) EN VRAC : questions/réponses

Quand vais-je recevoir des autotests ?

Alors que le nouveau protocole d'isolement en cas de suspicion de Covid nécessite de réaliser plusieurs autotests, aucune dotation n'est prévue pour les personnels. Ceux reçus dernièrement dans le 2nd degré sont en réalité les reliquats de ceux destinés aux élèves de 6^e. Il est demandé de tous les distribuer car leur date d'expiration est proche. Et pour les personnels du 1^{er} degré, il n'y en a tout simplement pas !

Va-t-on recevoir une nouvelle dotation de masques ?

Les masques délivrés en début d'année pourraient, selon le rectorat, être lavés 50 fois ! Donc les personnels disposeraient d'un stock suffisant de masques ! Le ministère est plus prompt à utiliser la crise sanitaire pour détruire l'école et les statuts qu'à financer les moyens de protection des personnels. Si les écoles et les établissements en font la demande, au cas par cas, des masques pourront être fournis, et ce seront forcément des masques en tissu.

Contactez votre syndicat FO si vous ne disposez plus de masques afin qu'il intervienne.

Le jour de carence pour cause de COVID était suspendu jusqu'au 31 décembre 2021, cette mesure est-elle prolongée ?

Pas de réponse du Rectorat qui dit attendre la décision du ministère.

Analyse FO sur ces 3 réponses : Le ministre met en place un protocole ingérable qui place les personnels et les familles dans des situations pas possibles et transfère la responsabilité de la gestion de la crise au niveau local. Mais lorsqu'il s'agit de protéger concrètement ces agents en fournissant des moyens de protections efficaces à ces agents, il n'y a plus personne. De qui se moque-t-il ?

Personnels vulnérables : quelles mesures de protection ?

La liste des personnes vulnérables est toujours définie par la circulaire du 09/09/2021 qui distingue les agents sévèrement immunodéprimés (chimio...) / et les non sévèrement immunodéprimés (+ 65 ans, obésité, 3^e trimestre de grossesse...).

Masques : tous ces personnels peuvent bénéficier de masques chirurgicaux de type II s'ils en font la demande auprès de la médecine du travail.

ASA : A leur demande, avec certificat médical du médecin traitant et suite à un entretien avec un médecin de prévention, ils peuvent être placés en travail à distance ou si cela n'est pas possible, en ASA. Au regard de la circulation virale dans les écoles et établissements actuellement, le Recteur a indiqué que les personnels vulnérables telles que définies par la circulaire, présentant un certificat médical, seront éloignés de leur poste de travail.

Contactez votre syndicat FO si vous rencontrez des problèmes dans vos démarches.

Mon enfant est cas contact. Je dois aller le chercher à l'école et lui faire passer un test. Ai-je le droit à une autorisation d'absence ?

Après s'être offusqué qu'on n'allait pas laisser une classe entière sans enseignant pour un test, le rectorat a reconnu qu'il fallait bien autoriser les agents à reprendre leur enfant à l'école.

Quant à l'absence concernant le rdv pour le test pour les personnels, la réponse était confuse et semble reposer sur le bon vouloir du supérieur hiérarchique.

Contactez votre syndicat FO pour tout problème.

Mon enfant est positif au Covid, je dois le garder à la maison. Quelle est ma situation administrative ?

Le recteur n'a pas de réponse à ce jour sur la question, il va se renseigner.

Les stages d'observation de 3^e et les minis stages ont-ils lieu ?

Dans la mesure du possible, il est demandé de les reporter à un autre moment de l'année scolaire.

Les Périodes de Formation en Entreprise (stages) sont ils maintenus?

Une première réponse de Lapalisse, si l'entreprise est fermée ou si les salariés sont en télétravail les stages sont en principes reportées !!!

Sinon aucune mesure n'est prise à l'heure actuelle. Aucune réponse n'est apportée si l'élève ne réalise pas la totalité des semaines nécessaires pour valider sa formation. Le rectorat indique faire remonter la question.

Les réunions parents-profs peuvent-elles avoir lieu ?

Même si le terme d'interdiction n'apparaît pas dans la FAQ, le rectorat considère que « vivement déconseillé » en est le synonyme pour leur tenue en présentiel. Donc seulement possible en distanciel.

Les conseils de classe, CA, conseils de discipline... sont-ils maintenus ?

Oui. Les conseils de classe ainsi que les instances de concertation et de décisions essentielles à la vie de l'établissement, de même que les réunions nécessaires à la coordination pédagogique, doivent être maintenus mais prioritairement en visio. A défaut, en présentiel dans le strict respect des mesures sanitaires.

Seuls les conseils de discipline doivent se réunir de manière privilégiée en présentiel.

Je suis retraité, puis-je être contacté pour reprendre du service ?

Oui ! Le rectorat va lancer une enquête dans les prochains jours pour recenser les volontaires. Les organisations syndicales ont dénoncé cette méthode à l'unanimité.

Tous les personnels de la vie scolaire sont absents. Le collège/lycée ferme-t-il ?

Non selon le rectorat. Un recrutement en urgence est selon eux possible. Par qui ? Et avec quels volontaires ? Il y a également la volonté de passer tous les AED restants à temps complet. L'administration montre une fois de plus sa méconnaissance de la réalité du terrain.

FO est intervenue sur la situation du collège du Monastier sur Gazeille (43) dont tous les AED sont en arrêt, un recrutement a été immédiatement lancé.

J'ai eu le covid et je n'ai donc pas reçu mes 3 doses de vaccins. Suis-je considéré comme relevant du « schéma vaccinal complet ».

Si vous avez eu au moins une dose de rappel, normalement oui. En cas de problème, les situations seront étudiées au cas par cas. Les gestionnaires seront sensibilisés sur ce sujet. La FNEC FP FO a exigé la réintégration sur leur poste de tous les personnels suspendus ou déplacés.

Les parents refusent de montrer le résultat du test PCR. Doit-on accepter l'enfant ?

La FAQ rappelle que « à défaut d'information, l'élève ne pourra retourner dans l'établissement qu'après le respect d'un délai de 5 à 10 jours selon son âge, son statut vaccinal et son schéma de dépistage ». Mais quand on évoque les conflits que cela peut générer avec les familles, le rectorat répond que « nous sommes dans l'école de la confiance ». La FNEC FP FO a exigé que les personnels en conflit avec des parents sur ce sujet soient protégés par leur administration.

Contactez votre syndicat FO si vous et/ou vos collègues rencontrez des problèmes.

Mon établissement va-t-il être équipé correctement en capteurs de CO2 et purificateurs d'air ?

Le rectorat met en avant pour l'académie des chiffres mirobolants : 90% des lycées équipés de capteurs de CO2 et 69% de purificateurs d'air... Mais en creusant, on apprend que la présence de ces appareils dans une seule salle de l'établissement suffit pour être pris en compte dans ces statistiques ! Il indique également que le financement de ces équipements relève des collectivités. La FNEC FP FO a dénoncé un affichage médiatique et le transfert des responsabilités de l'employeur sur les collectivités.

Les formations sont-elles toutes annulées pour les 3 prochaines semaines ?

En théorie oui, sauf peut-être certaines en distanciel pour les concours... à condition qu'elles aient lieu exclusivement sur le temps personnel des agents. Même en pleine crise sanitaire, l'administration continue à rogner sur le droit à la formation des enseignants durant leur temps de travail.

Les animations pédagogiques, stages de formation continue, évaluations d'école et d'établissement, constellations, ... sont suspendues pour 3 semaines.

En lycée, les épreuves de mars sont-elles maintenues ?

Le rectorat va consulter la DGESCO.

Je suis positif au Covid et je n'arrive pas à fournir un arrêt de travail dans les 48h.

Avec les délais actuels pour le contact-tracing, passer un test, en avoir les résultats, ou simplement avoir un rdv avec son médecin traitant, tout document justifiant votre état peut être fourni dans un 1^{er} temps. Il faudra par contre, régulariser officiellement votre situation dans les meilleurs délais.

Intervention de la FNEC FP FO en introduction du CHSCT-A du 4 janvier 2022

Monsieur le Recteur,

Au nom de la FNEC FP FO, je souhaite, tout d'abord, rappeler notre opposition à la tenue des instances représentatives des personnels en visioconférence. Nous condamnons ces modalités de réunion qui ne permettent ni le débat démocratique, ni l'expression des revendications des personnels. Nous tenons à contester ces méthodes alors que nos collègues sont, eux, bien en classe avec parfois plus de 30 élèves sans que cela ne pose un quelconque problème au ministre qui refuse de recruter des personnels sous statut.

Ensuite, je me permets de rappeler que le Ministre Blanquer, depuis maintenant 2 ans, dénie systématiquement les prérogatives des CHSCT. Il continue de faire ces annonces sur BFM avant d'informer les personnels et leurs représentants. Il publie des FAQ sans consultation des CHSCT en contradiction avec l'article 60 du décret 82-453 modifié et exige que les personnels s'y réfèrent comme si elles étaient des textes officiels. Il ose même annoncer sur BFM, la veille de la reprise des cours, des mesures qui n'ont pas été évoquées lors de la réunion « sanitaire » avec les organisations syndicales du 30 décembre.

Monsieur le Recteur, vous pratiquez de la même manière au niveau académique. Vous convoquez un CHSCT-A, du jour au lendemain, sans prendre l'attache du secrétaire du CHSCT-A conformément à l'article 70 du décret 82-453 modifié, sans lui permettre de proposer des points à inscrire à l'ordre du jour, sans permettre aux membres du CHSCT d'ajouter des questions diverses.

Si vous aviez respecté la réglementation, nous aurions certainement ajouté des points à l'ordre du jour de ce CHSCT-A, à commencer par le suivi des dossiers en souffrance des personnels et l'étude des registres santé et sécurité au travail.

Dans ces conditions, la FNEC FP FO s'interroge sur les réels objectifs de ce CHSCT-A, si ce n'est de vous permettre de nous servir la messe ministérielle et de tenter une nouvelle fois d'associer notre organisation syndicale aux décisions ineptes du ministre.

**ADHEREZ ET FAITES ADHERER A FO
LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT**

